



## Quels engagements politiques pour l'avenir des femmes au Québec?

**L'Afeas se mobilise !**

### **Plateforme électorale 2022**

*Le 3 octobre 2022, les Québécoises et les Québécois iront aux urnes ! Qui choisirons-nous collectivement comme prochain gouvernement ?*

*L'Association féministe d'éducation et d'action sociale (Afeas) propose aux candidat·e·s de tous les partis de s'engager avec ses membres sur les trois enjeux suivants :*

*La pandémie de COVID-19, un recul pour les Québécoises :  
Reconnaître l'importance du travail invisible*

*Pour l'égalité de fait entre les femmes et les hommes :  
Assurer la parité dans les instances démocratiques*

*Environnement, une question de santé pour les femmes :  
Mieux contrôler les pesticides et herbicides à base de glyphosate*

D'entrée de jeu, dans le cadre de la campagne électorale au Québec, l'Afeas demande à tous les partis politiques de s'assurer que leur liste de candidatures officielles se situe dans la zone paritaire, soit entre 40 et 60 %. L'égalité entre les femmes et les hommes étant une valeur fondamentale au Québec, toutes les actions des partis politiques doivent démontrer leur engagement à cet égard. Cette élection marquera-t-elle un pas vers l'avant pour les Québécoises? Nous le verrons tout au long de la campagne et le soir du 3 octobre 2022.

**L'avenir, c'est maintenant !** Même si certaines des demandes de l'Afeas semblent difficiles à mettre en place à court terme, elles indiquent les voies incontournables pour atteindre l'égalité de fait entre les femmes et les hommes.

---

**À propos de l'Afeas :** Organisme sans but lucratif fondé en 1966, l'Association féministe d'éducation et d'action sociale (Afeas) regroupe plusieurs milliers de Québécoises travaillant bénévolement au sein de groupes locaux à travers la province pour donner une voix aux femmes, défendre leurs droits et participer activement au développement de la société québécoise, et ce, grâce à l'éducation et à l'action sociale. Pour en savoir plus : [info@afeas.qc.ca](mailto:info@afeas.qc.ca) - [www.afeas.qc.ca](http://www.afeas.qc.ca).

---

## LA PANDÉMIE DE COVID-19, UN REcul POUR LES QUÉBÉCOISES :

### RECONNAÎTRE L'IMPORTANCE DU TRAVAIL INVISIBLE

Dans son mémoire [Parce que le travail invisible, ça compte!](#), l'Afeas questionne la réalité des femmes en ce temps de pandémie : « Quel impact a eu et a encore sur les femmes le confinement et la fermeture des garderies, des écoles et des commerces, les emplois essentiels, le télétravail ou le chômage, les mesures d'hygiène et de distanciation à gérer et la peur de contaminer ses proches ? Ce sont en majorité les femmes qui sont au FRONT depuis le début de la pandémie. Pourtant, les femmes, les principales intéressées, sont exclues (ou peu présentes) des cellules décisionnelles, et ce, même si les décisions, prises au jour le jour, les concernent directement. »

Selon [une étude de Statistique Canada](#), la valeur économique du travail ménager non rémunéré canadien se situe entre 516,9 et 860,2 milliards de dollars en 2019, soit entre 25,2 % et 37,2 % du produit intérieur brut (PIB), un pourcentage supérieur à la contribution de tous les sous-secteurs de la fabrication, du commerce de gros et du commerce de détail combinés. L'étude souligne aussi que « la pandémie de COVID-19 a accru le besoin de quantifier la valeur du travail ménager non rémunéré en faisant ressortir l'importance de ces activités pour le fonctionnement de la société et de l'économie canadiennes. »

Selon le [Conseil du statut de la femme](#), la pandémie a permis de jeter un regard pointu sur les effets de la sous-valorisation historique des emplois du *care*, car liés au travail non rémunéré traditionnel des femmes. Avec la pandémie et la perte massive d'emplois dans les métiers non essentiels, les femmes sont celles qui ont perdu le plus. Ces pertes d'emploi combinées au manque de places en services de garde ont, entre autres, ramené les femmes dans la sphère privée et ont fait [reculer plusieurs gains au niveau de l'égalité entre les femmes et les hommes](#).

Avant, pendant et après la pandémie, le travail non rémunéré, dit « invisible », est majoritairement l'apanage des femmes. La pandémie en a fait ressortir toute la charge. C'est pourquoi il est urgent de le reconnaître et de le valoriser, et ce, afin de permettre l'atteinte de l'égalité de fait entre les femmes et les hommes.

**DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE ÉLECTORALE QUÉBÉCOISE 2022**, l'Afeas demande aux candidat-e-s des différents partis politiques de s'engager pour :

- **une véritable reconnaissance du travail invisible**

- 1) en décrétant le 1<sup>er</sup> mardi d'avril, la **Journée nationale du travail invisible**, afin de concrétiser l'engagement des pays membres de l'ONU, dont le Canada, à reconnaître le travail non rémunéré des femmes ;
- 2) en évaluant et intégrant la valeur économique du travail non rémunéré, dit « invisible », des Québécoises et des Québécois, au Produit intérieur brut (PIB), et ce, tous les cinq ans.

- **des mesures adaptées pour les parents et les personnes proches aidantes**

- 3) en complétant rapidement le réseau des services de garde public pour que chaque parent ait accès à une place pour leur(s) enfant(s) dans leur milieu, leur permettant ainsi de reprendre le travail; le réseau doit s'assurer qu'au moins 75 % des places se retrouvent dans les centres de la petite enfance (CPE) et prévoir de nouvelles places en milieu familial ;
- 4) en instaurant une prestation pour les personnes proches aidantes se retirant temporairement du marché du travail pour prendre soin d'un-e proche malade, âgé-e ou handicapé-e, comme celles reçues par les parents lors de la naissance ou de l'adoption d'un enfant.

## POUR L'ÉGALITÉ DE FAIT ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES :

### ASSURER LA PARITÉ DANS LES INSTANCES DÉMOCRATIQUES

La représentation des femmes en politique repose sur un principe incontournable dans notre société : l'égalité entre les femmes et les hommes. Ce principe est ancré dans le droit québécois et canadien, par le biais de nos chartes des droits et libertés. La parité entre les femmes et les hommes dans les instances décisionnelles à tous les niveaux est un des éléments essentiels à l'atteinte de l'égalité de fait. En effet, comment arriver à l'égalité si les femmes autant que les hommes ne peuvent siéger à tous les niveaux.

Le [Projet de loi 39 – Loi établissant un nouveau mode de scrutin](#), incluant un début de mesures pour atteindre la parité, nous a fait croire que l'heure était venue au Québec d'inscrire la parité dans la loi électorale. Malheureusement à l'été 2021, le projet de loi 39 est mort au feuillet lors de la prorogation des travaux parlementaires. Le 15 octobre 2021, l'Afeas interpellait le Premier ministre du Québec afin que, dans son discours d'ouverture de la nouvelle session parlementaire, il s'engage à déposer et adopter un projet de loi sur la parité pour qu'il soit applicable dès les élections d'octobre 2022.

En avril dernier, lors de la [7<sup>e</sup> édition d'En marche pour la parité](#) organisée par le Groupe Femmes, Politique et Démocratie (GFPD), les représentantes de trois des partis représentés à l'Assemblée nationale ont confirmé leur accord pour l'adoption d'une législation sur la parité, soit le PLQ, QS et le PQ ; la CAQ n'ayant pas encore de position définie et le PCQ ne s'étant pas présenté. En clôturant son allocution, Madame Robillard, coprésidente de l'événement, a émis le souhait que le Québec soit la première province canadienne à adopter une loi sur la parité, rejoignant ainsi la centaine de pays dans le monde qui ont légiféré ainsi.

Depuis 1940, avec l'adoption du droit de vote pour les femmes québécoises, leur présence à l'Assemblée nationale a augmenté très lentement. De 1% en 1961, au moment de l'élection de Claire Kirkland-Casgrain, à 44 %, soit 55 députées élues en 2018, le chemin fut long et ardu et rien n'assure que ce niveau de représentativité durera sans obligation législative. Pour l'Afeas, il est essentiel que le prochain gouvernement fasse de la PARITÉ, la PRIORITÉ de son mandat.

**DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE ÉLECTORALE QUÉBÉCOISE 2022**, l'Afeas demande aux candidat-e-s des différents partis politiques de s'engager pour :

- **la parité entre les femmes et les hommes**

- 1) en déposant et en adoptant un projet de loi sur la parité dans la *Loi électorale*, incluant la mise en place d'un ensemble de mesures favorisant l'accès égalitaire des femmes au pouvoir politique qui soient applicables lors de la campagne de 2026 ;
- 2) en inscrivant, dans le projet de loi, l'obligation pour les partis politiques reconnus en vertu de la *Loi électorale* :
  - de se doter d'un plan d'action pour atteindre la parité entre les femmes et les hommes à l'Assemblée nationale ;
  - de présenter une liste de candidatures constituée à parts égales de femmes et d'hommes ;
  - de déterminer la zone de parité de candidatures entre 45 et 55 %, dès le premier scrutin après l'entrée en vigueur de la loi.

## L'ENVIRONNEMENT, UNE QUESTION DE SANTÉ POUR LES FEMMES :

### MIEUX CONTRÔLER LES PESTICIDES ET HERBICIDES À BASE DE GLYPHOSATE

L'Afeas se préoccupe de l'environnement depuis des décennies. En 1974, elle prend position pour assurer la qualité de l'eau potable partout au Québec et demande l'élimination des phosphates dans les savons. En 1987, ses positions visent l'identification, l'étiquetage et le contrôle des aliments irradiés. En 2000, l'Afeas demande de l'information à jour et l'étiquetage des aliments transgéniques et, en 2009, le retrait des substances toxiques dans les produits ménagers et l'affichage de la liste complète des ingrédients pour chaque produit mis sur le marché. En 2021, l'Afeas questionne la décision du fédéral d'augmenter les taux de glyphosate permis dans les aliments, décision remise à cette année devant la levée de boucliers lors des consultations.

À la demande de la compagnie productrice du Roundup, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) [proposait de doubler et même quadrupler les seuils de résidus de glyphosate](#) permis dans certains produits alimentaires de base, comme les légumineuses ou certains petits fruits. Cette décision va à l'encontre des directives de plusieurs pays européens et du Centre international de recherche sur le cancer qui classe le glyphosate et les herbicides qui en contiennent comme génotoxiques et cancérogènes probables. Rappelons qu'en 2017, l'ARLA a renouvelé l'autorisation de ces herbicides à base de glyphosate pour 15 ans sur la base des études non publiées des fabricants et sans examen systématique de la littérature scientifique indépendante. Ceux-ci représentent près de 60% de tous les pesticides au Canada.

Toutes les recherches le constatent, entre autres une étude québécoise illustrant [l'effet des pesticides « tueurs d'abeilles » sur les femmes](#), la dégradation des écosystèmes est bien en cours et menace la santé de tous les êtres humains comme celle de la faune et de la flore. L'impact négatif du glyphosate ayant été amplement démontré de même que son utilité pour le rendement des productions agricoles, le Plan d'agriculture durable (PAD) dont s'est doté le Québec en octobre 2020 est-il adéquat et sa mise en vigueur est-elle évaluée par le MAPAQ ?

Pour l'Afeas, [l'environnement doit être une préoccupation de tous les instants](#) afin de préserver notre avenir et celui de nos enfants et de nos petits-enfants, et non pas la richesse des fabricants de pesticides ou des agriculteurs qui les utilisent.

**DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE ÉLECTORALE QUÉBÉCOISE 2022**, l'Afeas demande aux candidat-e-s des différents partis politiques de s'engager pour :

- **un meilleur contrôle des pesticides à base de glyphosate**
- 1) en tenant des consultations publiques afin d'assurer la multiplication des points de vue et des analyses portant sur les effets des pesticides sur l'environnement et la biodiversité, notamment ceux des groupes de femmes et des expertes impliqués sur les questions de santé des femmes ;
  - 2) en réglementant rapidement les pesticides de façon plus stricte pour assurer le maintien de la santé et le mieux-être des êtres humains, de la faune et de la flore, et la restauration des terres agricoles.

